

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 5361

présenté par
M. Nogal, rapporteur thématique

ARTICLE 43

Après le mot :

« propriétaires »

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 6 :

« , locataires ou syndicats de copropriétaires, et de leurs représentants. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement apporte une précision afin d'indiquer que les copropriétés peuvent également bénéficier des services proposés par le guichet.